

Conseil Communal Séance du 22 février 2016

Réponse à l'interpellation de Monsieur François SCHREUER

Objet : débats sur les enjeux des intercommunales au conseil communal

Monsieur le Conseiller,

Je suis tout à fait d'accord avec vous et le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation est aussi d'accord puisqu'il contient déjà de nombreuses règles qui tendent à assurer la transparence dans la gestion des intercommunales, et de permettre aux conseils communaux de jouer leur rôle.

C'est notamment le cas :

- Pour les communes associées : de débattre du plan stratégique que chaque intercommunale doit réaliser tous les 3 ans, conformément à l'article L1523-13 du code. Le §4 prévoit, je le cite, que « *Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale. Ce plan est mis en ligne sur le site internet de l'intercommunale et doit être communiqué par écrit sur simple demande à toute personne intéressée* ». Il faut encore ajouter le vote, par le conseil communal, des ordres du jour des assemblées générales des intercommunales. Là, tout point peut être abordé à ce moment.
- En ce qui concerne les usagers : les assemblées générales des intercommunales sont ouvertes aux citoyens domiciliés sur leur territoire. Ça veut dire que si vous ne savez pas y aller par délégation de Véga – ce que je peux comprendre puisque vous êtes le seul à ne pas pouvoir obtenir l'information parce que votre représentation sur l'arrondissement est trop faible – vous pouvez y aller comme citoyen.

On le voit, le décret prévoit déjà de nombreuses mesures significatives.

En outre, vous vous souviendrez que j'avais proposé la tenue de séances de commissions spéciales à l'occasion de l'examen de ces ordres du jour. J'en ai organisé une, et vous y avez participé donc je suis prêt à réorganiser les choses dans ce sens-là.

Mais c'est le conseil lui-même qui, finalement, a renoncé.

Vous voyez, ainsi M. Schreuer, beaucoup de possibilités sont ouvertes pour répondre à vos souhaits légitimes.

Je voulais vous donner cette réponse-là, étant entendu qu'il faut aussi voir comment la délégation peut jouer. Vous le dites vous-même, il ne s'agit pas de s'immiscer dans la gestion quotidienne. Il s'agit d'établir des principes.

Donc, je vous invite à utiliser ces différentes possibilités, le débat au conseil à certains moments et je rouvre l'opportunité, je questionne le conseil et les groupes sur l'opportunité de tenir une commission spéciale « intercommunale » qui pourrait venir chaque fois que nous devons voter (nous votons deux fois par an pour chaque intercommunale). Nous pourrions avoir au moins un débat par an là-dessus.

Mais il faut que ce soit lors d'une réunion spécifique car vous imaginez bien que si on doit l'avoir pendant une séance de conseil en plus des questions, des interpellations, des motions, on n'en sortira pas.